

# 10 juin : la date que la France n'a jamais retenue.

« Et si tout était *N*hoir au lieu de Noir ? »

## L'ÉDITO

### 10 juin 1848 — La Guyane se souvient.

« Citoyens, en vertu du décret de la République du 27 avril 1848, au nom du peuple français, nous proclamons l'abolition de l'esclavage à la Guyane française. »

— PROCLAMATION DU 10 JUIN 1848, CAYENNE

Ces mots ont été lus à voix haute à Cayenne, devant une foule suspendue à chaque syllabe. Ils mettaient fin à des siècles de captivité légale sur le territoire guyanais. C'était le 10 juin 1848 — une date que la France connaît peu, mais que la Guyane n'a jamais oubliée.

Derrière ce décret, il y a un homme : Victor Schoelcher. Journaliste français, il voyage en Amérique en 1829 et découvre l'esclavage de ses propres yeux. Il rentre transformé. Pendant vingt ans, il milite, écrit, interpelle — jusqu'à ce que les Journées Révolutionnaires de 1848 lui donnent enfin l'oreille du gouvernement provisoire. Le décret est signé le 27 avril 1848. Il arrive en Guyane le 10 juin.

## CITATION D'HONNEUR



« Un peuple sans la connaissance de son histoire est comme un arbre sans racines. »

## MARCUS GARVEY

À Saint-Laurent du Maroni, ville au bord du fleuve frontière entre la Guyane et le Suriname, cette date est commémorée chaque année avec une solennité particulière. La mémoire du 10 juin y est vivante — inscrite dans le paysage, dans les noms, dans les familles.

Une note de contexte essentielle : Haïti avait aboli l'esclavage 44 ans plus tôt, en 1804, seule, sans décret venu de l'extérieur, au prix d'une révolution. Le 10 juin n'est pas une liberté accordée ; c'est une liberté arrachée — par des décennies de résistances et de gens qui ont refusé l'indifférence.

*Et 153 ans plus tard, le 21 mai 2001, la loi Taubira reconnaissait officiellement la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité — un acte de mémoire nécessaire, 153 ans en retard.*

#### L'ACTU PAR ZONE

## Ce qui bouge dans la diaspora.

- **Caraïbes** — Guyane : le 10 juin férié local n'est toujours pas reconnu nationalement. Martinique : préparation du 22 mai 2027 avec les associations du collectif Mémoire NHOIR.
- **Afrique** — Sénégal : l'Île de Gorée se digitalise (application immersive UNESCO). Bénin : restitutions d'œuvres par la France (26 récemment).
- **Amériques** — Brésil : le 20 novembre (Zumbi dos Palmares) est désormais férié national.
- **Diaspora Europe** — France : la pétition pour un musée national de l'esclavage atteint 110 000 signatures.



## LE JEU DES H

**Dans quel *H* classerais-tu Maya Angelou ?**

Poétesse, romancière, militante. Tu pourrais penser Humanité. Mais le jeu la classe en Héros — pour son engagement aux côtés de Martin Luther King.

**JOUER** → [nhoir.fr/jeu.html](https://nhoir.fr/jeu.html)

## EXTRAIT DU CARNET DU HOIR

**Solitude & Delgrès.**

## DUO 3 · LA RÉSISTANCE JUSQU'AU BOUT

Solitude (1772–1802, Guadeloupe). Figure de la résistance, elle combat aux côtés de Louis Delgrès contre le rétablissement de l'esclavage. Enceinte de 8 mois lors de son arrestation, elle est pendue le lendemain de son accouchement. 30 ans.

Louis Delgrès (1766–1802, Martinique). Refusant la capitulation, il se replie au fort de Matouba avec 300 hommes et fait exploser la poudrière — choisissant la mort plutôt que la chaîne.

« *Vivre libre ou mourir.* »

— LOUIS DELGRÈS, 10 MAI 1802

## CITATION D'HONNEUR



« *Un peuple sans la connaissance de son histoire est comme un arbre sans racines.* »

## MARCUS GARVEY

QUESTIONS / RÉPONSES

## Vous nous avez demandé.

### Q. Pourquoi le 10 juin est-il si peu connu hors de Guyane ?

Plusieurs raisons. La Guyane était la moins peuplée des colonies françaises en 1848. Le 10 mai (journée nationale en métropole) a absorbé la visibilité de toutes les dates locales. Et le 10 juin reste un jour férié local non reconnu au niveau national — contrairement au 22 mai en Martinique ou au 27 mai en Guadeloupe.

### Q. Quelle différence entre le décret Schœlcher et la loi Taubira ?

Schœlcher (1848) abolit l'esclavage — c'est l'acte juridique qui met fin à la pratique dans les colonies françaises. Taubira (2001) reconnaît, 153 ans plus tard, que la traite et l'esclavage constituaient un crime contre l'humanité. L'un libère les corps. L'autre nomme le crime. Les deux sont nécessaires.

### Q. Comment soutenir NHOIR ?

Adhérer (10 €/an), faire un don (66 % déductible), partager nos contenus.

---

## NHOIR

Association loi 1901 · Martinique  
contact@nhoir.fr · nhoir.fr · @nhoir  
SIRET 89987988600013 · RNA W595037183

